



VIVRE ENSEMBLE

BULLETIN DE LIAISON
POUR LA DÉFENSE DU
DROIT D'ASILE

Politique d'asile

Les propositions
de la ville
de Zurich

Réseau Emploi

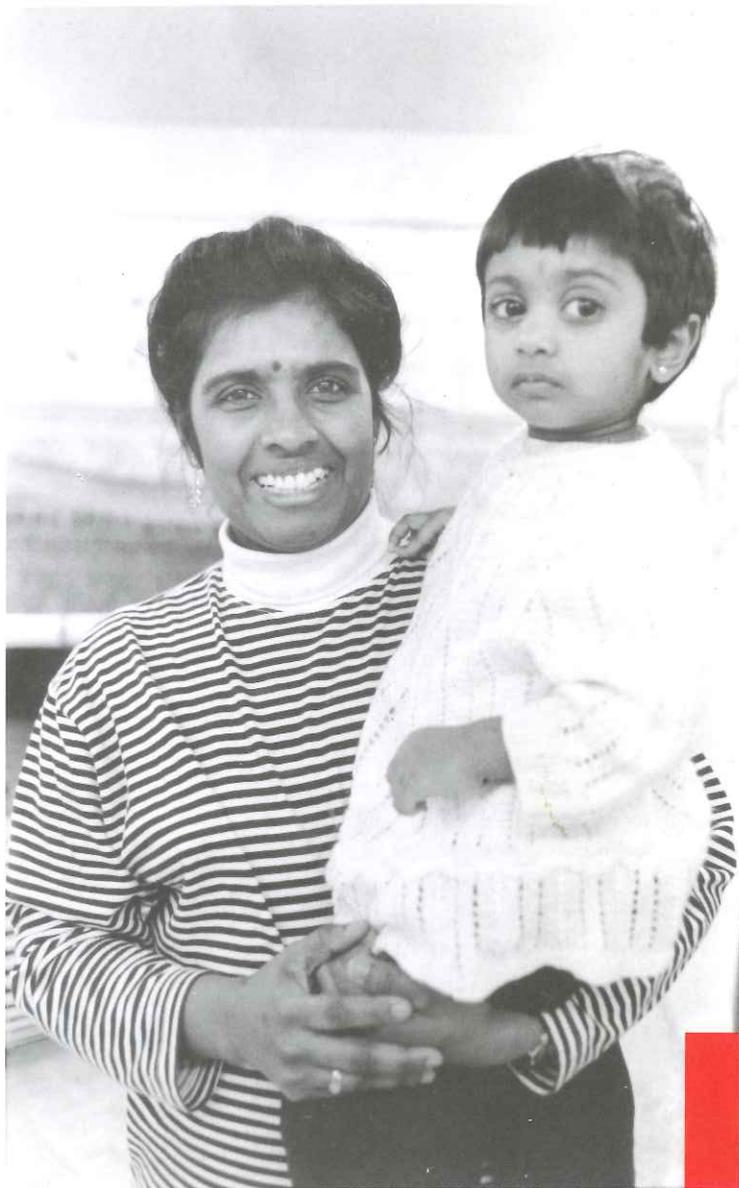
Une aide
à l'insertion

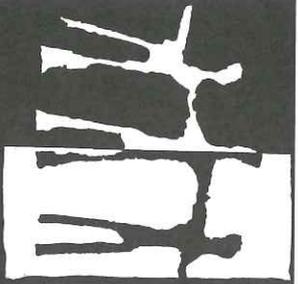
Témoignage d'un civiliste

La force
d'un sourire

Photo: Simone Oppliger

N° 92 - avril 2003





VIVRE ENSEMBLE

VIVRE ENSEMBLE

Bulletin et centre de documentation sur le droit d'asile

Case postale 177

1211 Genève 8

Tél. (022) 320 60 94

Fax (022) 807 07 01

E-mail: vivre.ensemble@worldcom.ch

Comité de rédaction:

Yves Brutsch, Françoise

Jacquemettez, Françoise

Kopf, Danielle Ohmen-

Girard, Christophe

Tafelmacher, Marianne

Waehler

Responsable:

Isabelle Furrer

Pour s'abonner:

Virer Fr. 20.- au

CCP 12-9584-1 ou

Banque Coop GE cpt.

401612.290090-6/8440

5 numéros par an

A nos abonnés

Un bulletin de versement accompagné ce numéro du printemps pour tous ceux dont l'abonnement commence à cette période.

Merci à ceux qui s'en servent sans attendre notre rapport, ils nous évitent des frais supplémentaires.

Adresses

Dans l'impossibilité de mentionner tous les organismes existants, nous limitons ici aux coordinations et aux principaux services.

Solidarité sans frontières

Neuengasse 8

3011 Berne

Tél. 031-311 07 70

BERNE

ELISA Jura bernois-Bienne

c/o Café Tearoom Samawal

1 rue des Armes

2502 Bière

Tél. 032/323 88 81

Caritas Jura

8 Bellevole

2800 Delémont

Tél. 032-421 35 60

Permanence: lundi 14h-18h

FRIBOURG

Bureau de consultations

juridiques Caritas Suisse/Eper

2 rue du Bolzet

1705 Fribourg

Tél. 026-425 81 02

Permanence: lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h,

2 rue du Bolzet à Fribourg

GENEVE

Coordination genevoise

de défense du droit d'asile

Case postale 110

1211 Genève 7

Centre social protestant

14, rue du Village-Suisse

Case postale 177

1211 Genève 8

Tél. 022-807 07 00

ELISA

Case postale 110

1211 Genève 7

Tél. 022-733 37 57

Permanence: lundi et mercredi 15h-18h, vendredi 14h-16h

Maison de la Croisette

158 rue de Vernier

NEUCHÂTEL

Centre social protestant

11, rue des Parcs

2000 Neuchâtel

Tél. 032-725 11 55

Coordination asile/NE

Case postale 456

2000 Neuchâtel

Groupe accueil réfugiés

Case postale 686

2300 La Chaux de Fonds

Permanence: mardi 19h-20h

au Centre de rencontre

12 rue de la Serre

TESSIN

Ufficio svizzero

accoglienza profughi

19 via del Sole

6963 Pregassona

Tél. 091-971 27 02

Aiuto ai rifugiati

casella postale 101

6833 Vacallo

VALAIS

Centre Suisses-Immigrés

27 avenue des Mayennais

Case postale 280

1951 Sion

Tél. 027-323 12 16

Comité valaisan pour la

défense du droit d'asile

Case postale 281

1951 Sion

VAUD

SOS-Asile/VD

Case postale 3928

1002 Lausanne

Tél. 021-351 25 60

Service d'aide juridique

aux exilés (SAJE)

4 rue Eining

1002 Lausanne

Tél. 021-351 25 51

Permanence: lundi 18h-20h

mercredi 18h-20h

Centre d'accueil

AKAVOH-ELISA-SAJE

(pour le centre d'enregistrement)

50 rue de Moutier

1337 Vallorbe

Tél. 021-843 21 25

Editorial

Mme Metzler et le minimum vital

Conférence de presse de Mme Metzler, flanquée de la candidate du parti socialiste au Conseil fédéral Ruth Lüthi et du Conseiller d'Etat Jörg Schild, à mi février 2003: une brillante idée est lancée. Il s'agit, lorsqu'une demande d'asile est manifestement infondée et que les autorités n'entrent pas en matière, d'exclure le demandeur d'asile concerné du système d'assistance pour le contraindre à quitter immédiatement la Suisse...

Evidemment, une telle proposition est ignoble, puisqu'elle implique une politique entièrement axée sur la contrainte, destinée à exercer une pression maximale sur le candidat réfugié. Elle est effrayante, lorsqu'on sait quel genre de requêtes sont considérées comme « manifestement infondées » par l'Office fédéral des réfugiés, et quand on lit dans la loi l'étendue de la marge de manœuvre qui lui est laissée pour ne pas entrer en matière sur une demande d'asile. Rappelons au passage qu'en 2001, 20,5 % des cas traités ont été liquidés par ce biais, et en 2002, 25,6 %. On ne parle donc pas que quelques dizaines de dossiers isolés...

Mais le plus écoeurant est certainement l'énormité du jeu auquel se sont prêtés les responsables fédéraux et cantonaux, de même que la presse. Tout ce monde a subitement oublié que les demandeurs d'asile bénéficient d'une aide sociale drastiquement inférieure aux normes applicables aux citoyens suisses, soit pour mémoire moins de la moitié que ce que préconise la Conférence suisse des institutions d'aide sociale pour l'entretien de base. Voilà donc qu'une Conseillère fédérale prétend qu'il serait possible d'aller encore plus bas que ces montants couvrant tout juste le minimum vital. Voilà que les médias relaient complaisamment cette énormité sans broncher. Est-on prêt dans ce pays à faire n'importe quoi avec les requérants d'asile, simplement pour éviter que l'Union démocratique du centre (UDC) ne gagne encore des voix ?

Il est de bon ton aujourd'hui de proposer les mesures les plus dures pour les demandeurs d'asile criminels. Pourtant, on prévoit de plonger des milliers de personnes dans la précarité la plus absolue, favorisant des passages à l'acte que l'on ne manquera pas de qualifier de délits par la suite. Assez de gestions, de menaces, de contraintes ! Ce dont les réfugiés ont urgemment besoin, c'est d'une politique qui leur offre véritablement accueil et protection. Ce dont la population suisse a besoin, c'est de responsables politiques qui ne soient pas à la remorque de l'UDC et d'une presse qui soit capable d'indépendance.

Christophe Tafelmacher

NOUVELLE OPTIQUE POUR LA POLITIQUE D'ASILE

Zurich appelle au changement

«Les conditions de vie imposées aux requérants d'asile représentent, pour le dire très clairement, une invitation à la petite délinquance ou au trafic de drogue». On croit lire l'extrait d'un éditorial de Vivre Ensemble. Mais ce sont les neurés membres unanimes de l'exécutif de Ville de Zurich qui le disent: il faut changer radicalement d'optique, et tout faire, non plus pour marginaliser les demandeurs d'asile, mais pour leur permettre de travailler et rétablir ainsi des conditions de vie normale. Face à Zurich, et aux autres villes qui l'appuient, Mme Metzler a cependant déjà donné sa réponse. Pour elle, il faut au contraire pousser au départ ceux dont le renvoi ne peut être exécuté en leur coupant purement et simplement les vivres.

L'Appel de Zurich, publié le 31 janvier 2003, a cela de remarquable qu'il émane des mêmes

qui a par contre frappé, en majorité, des requérants d'asile déboutés qui n'avaient jamais commis le moindre délit de droit commun.

Condamnés au désespoir

Il faut ensuite souligner que, plus que toutes autres, ce sont les autorités municipales qui sont confrontées à la réalité quotidienne générée par la politique d'asile dissuasive développée par la Confédération depuis bientôt vingt ans. L'Appel de Zurich le dit sans ambages: «Ce sont surtout les villes et les communes qui supportent les charges financières et sociales résultant d'une politique d'asile inadaptée... Car dans l'espoir de décourager le plus grand nombre

Les dix points de l'Appel de Zurich

1. Autoriser et obliger les requérants d'asile à travailler
2. Proposer des emplois qui servent la collectivité
3. Financer le séjour des requérants d'asile par leur propre travail
4. Former les enfants et les adolescents
5. Faire en sorte que les requérants d'asile s'occupent eux-mêmes de leur logement
6. Demander la coopération des compatriotes
7. Accélérer le traitement des dossiers
8. Financer les prestations des communes par la Confédération et les cantons
9. Expulser immédiatement les requérants d'asile criminels
10. Organiser d'urgence une Conférence nationale sur les questions d'asile.

possible de requérants d'asile... on a fait en sorte que les conditions de vie des requérants d'asile se situent à un niveau qui n'est plus guère acceptable». Condamnés au désespoir, ils ne disposent pas d'endroit où séjourner durant la journée et il ne leur reste plus qu'à se retrouver dans les centres villes, «avec pour résultat que ceux qui ont tout entrepris pour leur interdire de travailler, leur reprochent d'être des "étrangers fait-néants"».

Effets pervers

Une analyse qui rejoint largement la motivation de la pétition de Solidarité sans frontières contre l'interdiction de travailler déposée le 26 juin 2000 munie de près de 20'000 signatures, et dont les instances parlementaires s'étaient contentées de «prendre acte sans y donner suite». Car tous

Propositions à discuter

Les dix points proposés par la Ville de Zurich pour sortir de cette impasse ne vont bien sûr pas sans discussion, notamment celui concernant l'obligation de travailler qui a un relent de travail forcé, bien que les auteurs de l'appel posent surtout une exigence de contre-prestation. L'idée avancée par les Zurichois de retenir une part du salaire



ceux qui sont sur le terrain le savent bien la politique actuelle de marginalisation des requérants se traduit par une perte de l'autonomie personnelle, un encouragement du travail au noir et de la délinquance, et des coûts d'assistance insensés. C'est de surcroît sur cette problématique que s'est développé une bonne part de la xénophobie qui a envahi la scène politique suisse depuis des années.

comme épargne personnelle disponible seulement après clôture de la procédure fait un peu paternaliste et introduit une inégalité de traitement par rapport aux autres assistés. Mais, il ne s'agit pas pour autant de maintenir les requérants dans le dénuement. Jugant très insuffisants les trois francs d'argent de poche actuels, le maire de Zurich estime qu'il faudrait monter à dix ou quinze francs par jour, en plus des frais d'entretien, pour sortir des cercles vicieux actuels.

L'idée d'une prise en charge par les intéressés eux-mêmes tranche plutôt agréablement avec l'assistanat forcé. Quant à l'intransigeance à l'égard des criminels – et d'eux seuls ! L'Appel de Zurich précise bien, qu'il ne se justifie que si les autres points sont vraiment respectés. Au demeurant, il est clair que cette idée n'est applicable que dans les limites posées par le principe de non refoulement des personnes menacées de persécution.

Metzler s'enferme

Reste le dernier point, qui demande l'organisation d'urgence d'une Conférence nationale sur l'asile. Et c'est là que le bât blesse. Car toute occupée à promouvoir, voire à aggraver dans un sens encore plus restrictif, la révision en cours de la loi sur l'asile, Madame Metzler, dont dépend sa mise sur pied, s'est bien gardée d'entrer dans cette logique. Loin d'admettre qu'après quinze années d'errements, il serait temps de chercher d'autres solutions que celles de la répression et de la dissuasion, elle en a rajouté une louché, le 13 février 2003, en proposant de pousser les déboutés que leur pays d'origine n'accepte pas de reprendre à «disparaître», en affirmant que cette catégorie de personnes devrait

Travail: Genève à la traîne

Si diverses restrictions limitent la prise d'emploi tout au long de la procédure, en particulier l'obligation de vérifier que personne d'autre ne serait susceptible d'occuper ce poste parmi les titulaires d'une autorisation de séjour, ainsi que les exclusions générales ou par branches économiques, laissées au bon vouloir des cantons, la plus connue reste l'interdiction légale, absolue, de travailler durant les premiers mois. Trois mois au moins, dit la loi fédérale, avec possibilité d'aller jusqu'à six mois si les cantons le veulent, pour les requérants dont la décision de première instance est déjà rendue dans les trois premiers mois. En Suisse romande, Vaud, Neuchâtel et Fribourg se contentent des trois premiers mois. On ne s'étonnera guère que le Jura et le Valais, traditionnellement restrictifs, utilisent la clause des six mois, et aillent même au-delà dans la pratique. Que Genève, qui se présente souvent comme un canton ouvert dans la problématique de l'asile, applique cette solution est par contre surprenant. L'«esprit de Genève» gagnerait en l'occurrence à s'inspirer du vent nouveau qui souffle sur les bords de la Limmat.

par principe être exclue du système d'aide sociale. Une réponse aux antipodes de ce que demandait l'Appel de Zurich, qui ne devrait en fin de compte être débattu que dans le cadre limité de l'association des Villes suisses. On ne pouvait mieux montrer l'aveuglement des autorités fédérales à perpétuer le pourrissement des problèmes de l'asile en s'inspirant des seules recettes de l'Union démocratique du centre (UDC), tout en occultant des propositions, qui même si certaines peuvent être sujettes à caution, ont le grand mérite de d'ouvrir d'autres pistes pour l'accueil des requérants d'asile et de lancer la discussion.

Yves Brutsch

RÉSEAU EMPLOI DU CENTRE DE LA ROSERAIE

Une aide à l'insertion

A Genève, le Réseau Emploi du Centre d'accueil et de formation de la Roseraie (voir VE n° 88, juin 02, p. 4) ouvert aux migrants en possession de tous types de permis, fonctionne depuis bientôt une année et demie. Pour faire le bilan de cette nouvelle structure qui a permis à de nombreux requérants d'asile de sortir de l'assistance et de retrouver leur dignité, nous publions ici un texte rédigé par Oscar Nzalé, qui en a été la cheville ouvrière, au moment où celui-ci quitte ce poste pour d'autres horizons. (Red.)

Un des premiers objectifs du Réseau Emploi consiste à déterminer si le candidat est prêt à la prise d'un emploi, et si tel n'est pas le cas d'en déterminer les raisons: niveau de français très bas voire inexistant, problèmes psychologiques, pressions de l'assistant social, difficulté à s'intégrer, etc. Sur les personnes reçues par le Réseau emploi, presque un tiers n'a pas été apte à prendre un emploi (147 personnes sur 483). Si un candidat est prêt, il est important de bien le cerner, de voir s'il est bien motivé, et finalement d'arriver à choisir la bonne personne pour le travail proposé.

Une des particularités du Réseau Emploi est de prendre contact avec les employeurs pour trouver des places de travail, et surtout, d'effectuer ensuite le suivi sur le lieu de la prise d'emploi. L'ouverture du Réseau Emploi a suscité un grand espoir auprès des personnes mi-

grantes, ainsi en quinze mois, 483 personnes candidates au travail sont passées par le Réseau Emploi.

Chiffres éloquents

171 places de travail ont été trouvées, et 165 personnes ont été placées, dont un tiers de femmes et deux tiers d'hommes. 78% d'entre elles étaient des requérants d'asile ou des admis provisoires (permis N et F). 25,45% de personnes ont été placées dans l'hôtellerie, 30,30% dans la restauration, 6,67% dans la vente,

Formation d'auxiliaire de santé

Le Centre de la Roseraie a mis sur pied une «formation emploi» d'auxiliaire de santé en collaboration avec la Fédération genevoise des établissements médico-sociaux, la Croix-Rouge genevoise, l'Office d'orientation professionnelle, l'Université ouvrière de Genève, les Offices régionaux de placements et l'Office cantonal de l'emploi, qui a pour objectif d'offrir aux personnes d'origine ou de culture étrangère un perfectionnement dans le domaine des soins à la personne âgée. La formation dure six mois et comprend un stage dans un établissement médico-social (EMS). Elle est suivie d'un engagement dans un EMS. Deux sessions de formation sont prévues par année. Pour tout renseignement: Centre de La Roseraie, tél. 022 321 08 30.

7,88% dans le nettoyage, 4,85% dans les soins de santé, 7,88% dans l'administration, 3,64% dans la construction et 13,33%

dans diverses activités (ouvriers de production, dancing, carrosserie, électricien, personnel de maison et boulangerie).



Convaincre les employeurs

Une des principales difficultés rencontrées par le Réseau Emploi est de faire comprendre aux employeurs que les requérants d'asile et les personnes en possession d'une admission provisoire ont le droit de travailler après trois ou six mois de séjour, et qu'il en est de même dans certains cas pour les personnes déboutées de la procédure d'asile qui ne possèdent qu'une attestation de délai de départ (dix personnes dans cette situation ont pu être placées). Globalement, les employeurs sont satisfaits des services du Réseau Emploi, non seulement à cause de sa gratuité, mais surtout en raison de la qualité des candidats que le Réseau Emploi leur propose. Ils mentionnent aussi la rapidité avec

laquelle leurs demandes en personnel sont traitées, et le bon suivi des personnes placées qui est assuré par le Réseau. Pour nous, il importe surtout d'humaniser la relation avec l'employeur et de créer des liens: passer dire bonjour, prendre le temps de discuter, recenser les besoins, etc.

Les requérants d'asile, les admis provisoires et les bénéficiaires d'autres permis qui ont été placés sont heureux et fiers d'avoir pu quitter l'assistance. Ces personnes sont reconnaissantes et repassent souvent nous rendre visite et nous remercier. Elles sont bien appréciées par leurs patrons, car elles font preuve d'une grande motivation et d'une conscience professionnelle irréprochable. Nous avons même reçu beaucoup de jeunes de l'Afrique de l'Ouest connus dans le milieu de la drogue, qui sont venus au Réseau Emploi pour trouver du travail, avec comme motivation la possibilité de gagner honnêtement de l'argent et de sortir de ce milieu.

Rendre les gens autonomes

Une autre difficulté rencontrée par le Réseau Emploi est d'obtenir des autorisations de travail de la part de l'Office cantonal de la population (OCP), pour les requérants déboutés en possession d'un délai et pour les permis N qui ne collaborent pas. Pourtant, l'octroi d'autorisations de travail pourrait éviter que des requérants ne se lancent dans le travail au noir, et surtout favoriser leur autonomie et la prise en main de leurs propres moyens d'existence.

Oscar Nzalé
 Coordinateur du Réseau Emploi

UNITÉ FAMILIALE

Un peu d'humanité, s.v.p. !

La procédure d'asile est compliquée. C'est un fait, mais parfois elle devient kafkaïenne et inhumaine quand elle sépare un jeune juste majeur de ses parents, comme nous le montre l'histoire ci-dessus racontée par sa mandataire du Centre Suisses-Immigrés valaisan. (Réd.)

I est arrivé en Suisse en septembre 2002 en compagnie de sa mère et de ses deux sœurs mineures afin d'y déposer une demande d'asile. La famille est membre d'une ethnie minoritaire de la Kosovo et a fui cette région en raison de discriminations dont elle est l'objet. Le père de famille est arrivé quelques mois plus tôt et a été attribué au canton de Genève.

Entendus au Centre d'enregistrement de Chiasso, la répartition ordonnée par l'Office fédéral des réfugiés (ODR) est la suivante: la mère et ses deux filles peuvent rejoindre leur mari, et respectivement père à Genève. I, dix-neuf ans, est attribué au canton du Valais ! Manque de pot... le père de famille vient d'être l'objet d'une levée d'admission provisoire, avec un délai de départ fixé au 5 décembre, décision contre laquelle il n'a pas interjeté recours. I, reçoit également dans les jours qui suivent une décision négative de l'ODR.

Nombreuses démarches

Venu demander notre aide hors des délais de recours, nous demandons à l'ODR de bien vouloir joindre la cause de ce jeune homme au reste de sa famille et exprimons notre incompréhension quant

à l'arbitraire de son attribution au canton du Valais... Nous prions donc l'ODR d'autoriser I, à rejoindre sa famille à Genève dans l'attente d'une décision sur la demande d'asile déposée par sa mère. De son côté, le père de famille adresse un courrier à l'ODR par lequel il sollicite le transfert de son fils du canton du Valais au canton de Genève.

Renvoi en vue

Réponse de l'Office au jeune requérant: son père n'est pas son mandataire, il n'est donc pas habilité à présenter une requête au nom de son fils, par ailleurs la notion de famille se limite aux conjoints et enfants mineurs. Réponse au Centre Suisses-Immigrés: pour ce qui est du transfert, l'ODR nous renvoie au courrier mentionné ci-avant; concernant la suspension du renvoi jusqu'à droit connu de la requête de sa mère, c'est un rejet, au motif que rien ne s'oppose à ce qu'I, majeur, rentre au pays, éventuellement en compagnie de son père, soit le 5 décembre 2002, comme fixé. A cela s'ajoute bien sûr la menace de l'application des mesures de contrainte.

Absence totale d'humanité

Déçu, le jeune et son père adressent à titre personnel deux nouvelles requêtes allant dans le même sens: regroupement familial, suspension de la mesure de renvoi... Là encore, l'ODR oppose un refus catégorique ! Avec l'injonction suivante, dans son dernier courrier: «/de

déjà de départ précédemment imparti étant aujourd'hui largement échu, vous êtes appelé à quitter la Suisse dans les meilleurs délais». Il semble, si nous avons bien compris, que dans l'inter-valle le père a été autorisé à rester en Suisse durant la procédure de sa femme et de ses deux filles. Donc, l. est censé

En bref

Françoise Jacquemeltz

revenir seul en Kosovo ! Belle notion de l'esprit de famille pour un Office dont la Cheffe sort des rangs d'un parti politique qui prône les valeurs familiales. On peut s'étonner que ces valeurs cessent d'exister à la majorité des enfants.

ASSISTANCE À GENÈVE

Fin d'une aberration

L e «surplus de salaire» a vécu. Suite à un recours du Centre social protestant, l'Hospice général, qui assure l'assistance de tous les requérants d'asile, a en effet admis, dans une décision notifiée le 11 mars 2003, que sa pratique en la matière n'avait aucun fondement légal. En bref, le système du «surplus de salaire», particulièrement opaque, consistait jusqu'ici à considérer que le montant du salaire dépassant le barème de l'assistance était un «surplus» à mettre en réserve, au cas où la prise d'emploi ne se prolongerait pas. En cas de retour à l'assistance, le requérant pouvait ainsi se voir réclamer le remboursement de ce «surplus», qu'il était censé économiser, comme si les premiers salaires lui étaient confisqués. En pratique, il n'y avait dès lors plus aucun intérêt, pour les intéressés, à accepter des jobs temporaires, dont le revenu leur était soustrait par la suite de

VAUD

Nouvelles du Mouvement

A l'occasion de sa dernière manifestation à Berne, le 15 mars dernier, le Mouvement «En 4 ans on prend racine» a effectué un bilan depuis l'ouverture de son Refuge le 25 avril 2001 (voir VE n° 82, avril 01, n° 83, sept. 01 et n° 84, déc. 01). Conclusion: la lutte et la persévérance paient. Le Mouvement a quelques victoires à son actif.

A u 10 mars 2003, 19 familles (84 personnes) avaient obtenu une régularisation de leur situation. Soit 5 permis F de Berne avant le Refuge pour 10 adultes et 14 enfants, - 2 permis B de Berne après le Refuge pour 3 adultes et 3 enfants, 12 permis F de Berne après le Refuge pour 24 adultes et 30 enfants. Mais, il y a encore au 10 mars 2003, 52 familles, soit 77 adu-

RÉFUGIÉS

Prendre le mal à la racine

Pour élargir le débat sur la problématique de l'asile et le situer dans un contexte plus large, nous publions ci-dessous l'intervention de M. Jean-Luc Maurer, directeur de l'Institut universitaire d'études du développement (IUED) de Genève, lors du débat qui a suivi le Colloque de l'Institut universitaire des hautes études internationales en collaboration avec le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en novembre 2000, et publié dans le compte-rendu du colloque «La Suisse et la protection internationale des réfugiés». (Red.)

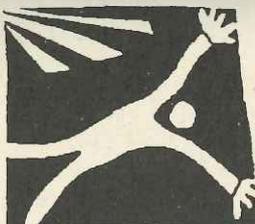
La seule solution vraiment durable au problème des réfugiés est l'adoption à l'échelle mondiale d'un modèle de développement équitable et durable, qui garantisse la paix et la sécurité, des conditions de vie décentes pour toutes les sociétés de l'humanité, où qu'elles se trouvent, où qu'elles vivent, au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest. Alors certes allez-vous me dire c'est une vision assez générale et fort utopique, et nous sommes fort loin d'une solution durable en la matière. On peut même se demander si les conditions qui président actuellement à la phase de globalisation économique dans laquelle nous sommes engagés depuis la fin de la guerre froide, avec les phénomènes d'inégalités croissantes entre les pays et, à l'intérieur des pays, entre les régions que cela entraîne, avec les phénomènes d'exclusion et de marginalisation qui sont à l'œuvre un peu partout sur

terre, ne nous éloignent pas encore un peu plus de ce type de solution.

Je crois toutefois qu'il ne faut pas abandonner la poursuite de cette utopie, et la recherche d'un modèle alternatif de développement durable et équitable, qui relèverait plus des principes de liberté, d'égalité, de solidarité, solidarité que l'on appelait en 1789 fraternité. Tous les principes que propose par exemple un grand esprit comme Amartya Sen, prix Nobel d'économie il y a deux ans. Il propose dans son dernier ouvrage un changement paradigmatique du développement: le développement comme liberté, à la place de ce qui préside actuellement à la globalisation, fondée davantage sur la recherche infinie du profit, la poursuite de la croissance sans fin, de la productivité, de la rentabilité, de la consommation effrénée

Même si ce but est lointain, je crois qu'il reste valable, et que pour pouvoir l'atteindre un jour, il n'y a pas d'autre solution que d'étendre le champ de la gouvernance mondiale, c'est-à-dire de renforcer les mécanismes internationaux qui sont seuls à même de réguler cette globalisation, de créer progressivement les conditions de paix, de sécurité, de vie décente que je mentionnais à l'instant. Et de ce point de vue, nous avons vu un certain nombre d'exemples qui vont dans cette direction là, qui essaient de contribuer justement à élargir le champ de ces mécanismes.

Tout en œuvrant à l'émergence progressive d'une gouvernance mondiale qui est mieux à même de garantir ce déve-



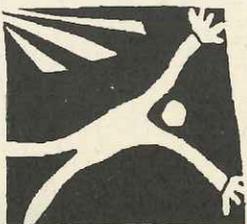
loppement durable et équitable à l'échelle planétaire, n'y a-t-il pas d'autres choses un peu plus concrètes à envisager ? Je crois qu'effectivement il y a en la matière trois types de mesures, qui, bien que partielles et temporaires, pourraient contribuer à faire émerger cette solution durable. Je ferai des remarques à trois niveaux du processus caractérisant le phénomène des réfugiés : premièrement au niveau de la prévention, et je vous demanderai de mettre ce mot « prévention » entre guillemets, car je crois que c'est véritablement quelque chose d'assez utopique aussi, la « prévention » du phénomène des réfugiés ; deuxièmement au niveau de l'accueil et de l'intégration des demandeurs d'asile et des réfugiés et troisièmement au niveau du retour des réfugiés et de leur réintégration dans les pays d'origine.

Pour ce qui est de la « prévention », il me semble qu'à ce stade le meilleur moyen dont nous disposons dans les pays du Nord, les pays donateurs, les pays développés – appelons-les comme on veut – pour contribuer à prévenir les situations de crise, politique, économique et environnementale, qui sont à l'origine de la violence, de la pauvreté, est de rechercher à notre propre niveau une plus grande cohérence au niveau de nos politiques extérieures. Ce thème de la cohérence vous le savez est crucial depuis les années 1990 au sein de l'OCDE (Organisation de développement et de coopération économique). Le Comité d'aide au développement depuis 1991 l'a adopté comme un des principes moteurs de son action.

Que signifie la cohérence en des termes simples ? Cela veut dire arrêter – comme on le fait depuis cinquante ans – de défaire de la main gauche ce qu'on fait

de la main droite, c'est-à-dire essayer de coordonner un petit peu les choses, et notamment, éviter que ce qui se fait de la main gauche, celle de la coopération internationale au développement, de l'aide publique au développement, soit systématiquement ignoré, et même je dirai miné souvent, par ce que fait la main droite, celle du commerce, des mouvements de capitaux, des investissements, etc... A ce sujet d'ailleurs, un des grands éléments d'incohérence est de voir que l'on demande à la coopération internationale au développement de jouer des rôles de plus en plus importants et variés, tout en réduisant de plus en plus les moyens dont elle dispose.

L'aide publique au développement est en baisse croissante dans tous les pays de l'OCDE. La Suisse ne fait pas exception à la règle malheureusement ; le bel objectif des 0,8% du PNB est un rêve dont on n'ose même plus parler finalement, c'est presque indécent. Et la Suisse malgré tout est elle-même engagée, et je crois de manière très positive, dans la recherche d'une plus grande cohérence. Elle a adopté en 1995 ce que l'on appelle les lignes directrices Nord-Sud, pour donner des lignes directrices à sa politique extérieure. Cela dit, en dehors de certains exemples comme celui qui vient d'être nommé, je crois qu'il y a encore énormément à faire. Depuis cinq ans, ces lignes directrices Nord-Sud restent quand même encore largement sur le papier. Dans notre pays, peut-être plus qu'ailleurs, j'ai le sentiment, pour m'y frotter un peu au quotidien, d'une compartimentation extraordinaire entre



les différents offices de l'administration publique, entre l'administration publique et les milieux d'affaires, entre ces deux là et la société civile dont fait partie le monde universitaire.

Je ne donnerai qu'un seul exemple : comment peut-on imaginer par exemple qu'il n'est pas totalement incohérent qu'au moment où l'ancien OFAEE (Office fédéral des affaires économiques extérieures), devenu le SECO (Secrétariat d'Etat à l'économie), soutenait, grâce à des mécanismes divers dont les fameuses garanties aux exportations, la construction d'un barrage dans le sud de la Turquie à la frontière de la Syrie et de l'Irak, en terre kurde bien évidemment, la Suisse était obligée d'accueillir un grand nombre de réfugiés kurdes. Donc de la main droite si vous voulez on investissait, on donnait des garanties à nos entreprises pour participer à cet immense chantier, et de la main gauche il fallait que l'on fasse face à l'afflux de réfugiés kurdes qui venaient dans notre pays parce que tout simplement la construction de ce barrage créait d'énormes problèmes dans la région de déplacements de populations et de violences. C'est un exemple parmi tant d'autres. Je crois qu'on pourrait en trouver beaucoup. Cette recherche d'une plus grande cohérence est absolument fondamentale.

Le deuxième élément qui me semble important est l'accueil et l'intégration. Ne pourrait-on pas avoir le courage de changer de perspective, et arrêter de considérer que les réfugiés, et plus largement d'ailleurs les migrants, sont un poids plutôt qu'un atout ? Nous ne sommes plus au début des années 1970 où le monde occidental était confronté à des problèmes de chômage croissant. Vous

savez qu'en fonction de la dénatalité, du vieillissement de la population de la plupart des pays du Nord – les Etats-Unis étant à cet égard, pour le meilleur et pour le pire, une exception dont il faut tenir compte effectivement – sont confrontés à des problèmes de main d'œuvre, qui mettent en danger leur propre développement durable, et dans le développement durable je pense qu'il nous faut penser au fait de garantir les pensions de nos retraités.

Je ne vous donne qu'un seul chiffre qui vient des rapports récents des Nations Unies et de l'Organisation Internationale pour les Migrations. Il est prévu qu'entre 2000 et 2050, la population européenne diminuera de 13%, et que le pourcentage des personnes âgées de plus de 65 ans augmentera de 16 à 29% de la population. Pour faire face à ce phénomène démographique absolument colossal, il faudrait en fait avoir recours à 80 millions d'immigrants qui viendraient compenser ce problème majeur auquel on est confronté. Face à cela, ne pourrait-on pas changer un petit peu notre perspective, et comme je le disais à l'instant, au lieu de considérer les migrants comme un danger, il conviendrait de les considérer comme une ressource.

Vous savez par exemple que l'Allemagne a essayé de mettre en place un plan pour recruter 20'000 personnes qualifiées dans le domaine de l'informatique. Mais l'Italie, pays d'émigration traditionnelle s'il en est, est elle-même confrontée à des pénuries de main d'œuvre. Et maintenant, les pays du Maghreb qui eux



sont producteurs de main d'œuvre pour l'Europe, sont eux-mêmes, Tunisie en premier, confrontés à des pénuries de main d'œuvre. Donc là, véritablement, on doit avoir le courage, quel que soit le coût politique de l'affaire, de poser le problème différemment. Et je crois que cela contribuerait peut-être à faire émerger les solutions durables dont on parle ici.



Le troisième point concerne l'aide au retour et à la réintégration. J'aimerais quand même proposer que l'on essaie d'aller un pas plus loin en proposant la chose suivante: Est-ce qu'au-delà de ce que l'on pourra appeler le kit de retour (2'000 francs par adulte, 1'000 francs par enfant, et tout un tas de mesures très intelligentes et mesurées) on ne devrait pas essayer de considérer les *returnees*, les réfugiés qui retournent dans les pays dont ils sont partis, comme des partenaires? Ils sont peut-être les ambassadeurs, les médiateurs, les messagers d'un partenariat accru entre les pays dont ils sont originaires et où ils retournent, et ceux dans lesquels ils ont séjourné temporairement. On n'a pas assez travaillé sur cette question là, et cela contribuerait certainement à une solution durable. Pendant quelques mois, voire parfois années, où ils sont restés dans le pays d'accueil, ils ont noué des contacts, ils ont acquis des qualifications, ils ont appris des langues étrangères, ils ont appris à vivre des relations interculturelles compliquées dans le pays d'accueil où ils étaient, et en un sens, ils pourraient être des vecteurs formidables, justement, d'un dialogue interculturel peut-être un peu moins

déficient, et peut-être d'une chance plus grande de solidarité pour l'humanité.

Je voudrais juste donner un exemple à ce sujet qui est tiré de la petite expérience que nous avons à l'Institut universitaire d'études du développement. Nous avons accueilli pendant des années un contingent assez important d'étudiants colombiens, qui étaient pour la plupart impliqués dans des mouvements de la société civile. Vu la violence qui règne dans ce pays, elles ont pensé à un moment ou à un autre qu'il était peut-être utile de prendre un peu de distance; elles sont venues étudier à l'Institut universitaire d'études du développement, ont obtenu des diplômes, et au fil des ans, ce sont elles qui ont contribué, en ayant vécu en Suisse, en ayant noué des contacts, à ce que la Suisse aujourd'hui soit en train de jouer un rôle relativement important dans la recherche d'une solution à la guerre civile qui règne en Colombie. Voilà le type de médiateurs auxquels je faisais référence tout à l'heure.

Ce sont trois pistes qui ne sont pas des solutions durables, mais qui peuvent peut-être contribuer à ce qu'à terme une solution durable au problème des réfugiés puisse émerger. Mais je le répète, et c'est vraiment ma conclusion, la solution durable en question, c'est évidemment de travailler à l'émergence d'un modèle de développement équitable et durable, alternatif à l'échelle planétaire, sans quoi je ne vois pas de solution durable du tout, je ne vois que de simples pansements sur des jambes de bois.

Jean-Luc Maurer - directeur de l'IUED

* «La Suisse et la protection internationale des réfugiés», éditée par Vincent Chetail & Vera Gowlland-Debbas, Kluwer Law International, 2002.

tes et 82 enfants qui vivent dans le provisoire et attendent un permis de séjour stable. 52 familles qui ne savent pas de quoi demain sera fait... 52 familles qui ne peuvent louer leur appartement sans passer par un ami «qui a des papiers». 52 familles qui ne peuvent avoir un télé-

«Permis de séjour en Suisse»

Le Service d'aide juridique aux exilé-e-s (SAJE) publie un guide des permis de séjour en Suisse. Après une introduction sur la politique migratoire en Suisse, le guide décrit notamment tous les permis relevant de la loi sur l'asile et de la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers, ainsi que le statut de «sans-papiers». Il aborde les conditions d'octroi, la durée et les possibilités de transformation, de regroupement familial et de naturalisation, ainsi que les questions liées à la vie courante (droit du travail, formations, voyages et questions liées aux assurances sociales).
Auteur: Magalie Gagner, juriste et sociologue au SAJE. Ed. La Passerelle du Centre social protestant Vaud, prix indicatif: 15.-
fr. A commander au SAJE - c.p. 3864 - 1002 Lausanne ou par fax: 021 351'25'52.

phone fixe à la maison toujours sans le faire par l'intermédiaire d'un ami «qui a des...», qui ne peuvent avoir un natel à leur nom, 52 chefs de famille qui hésitent à changer d'employeur par crainte de se voir refuser un emploi mieux rémunéré en présentant des papiers d'identité... provisoires depuis tant d'années. Si depuis avril 2000, 29 bébés sont venus agrandir le cercle de famille depuis

la fin du Refuge, ce sont aussi 24 jeunes qui ont terminé leur scolarité obligatoire, 24 jeunes qui cherchent une place d'apprentissage, 24 jeunes qui souhaitent poursuivre leur formation scolaire... Mais avec des papiers d'identité valables pour trois à six mois, quelle ténacité et quelle persuasion il faut, pour pouvoir convaincre un patron.

On l'aura compris, la lutte du Mouvement «En 4 ans on prend racine» continue, pour permettre aux Kosovars en Suisse depuis de longues années et déboutés de la procédure d'asile, de pouvoir enfin vivre dignement dans notre pays.

II

Assistance

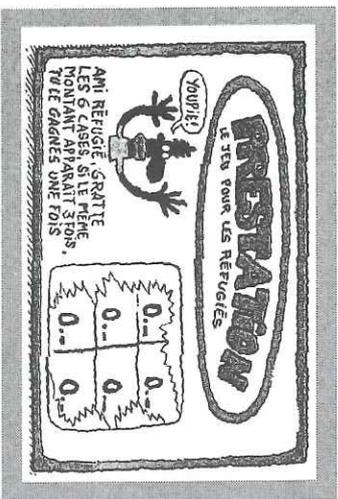
SOLEURE

Contrôle et coercition

Dans les cantons suisses-allemaniques, l'assistance des requérants d'asile et des personnes admises provisoirement échott aux communes auxquelles ceux-ci ont été attribués. De plus en plus de communes délaquent cette tâche à des organisations humanitaires ou privées. Il en est ainsi dans les cantons de Berne, de Zurich et de Soleure. Dans ce dernier, une organisation privée, «le Bureau d'asile» se distingue particulièrement par des méthodes de «gestion» dignes d'un régime totalitaire.

Le concept d'assistance est basé sur deux axes: le contrôle et la répression. Par conséquent, le personnel engagé (une dizaine de personnes) est composé essentiellement d'agents

de sécurité (Securitas). Selon un «*plan d'intervention*» établi par le «*Chef*», un policier à la retraite, les requérants d'asile sous le joug du «*Bureau*» sont assignés à résidence de 18 à 20 heures, un jour par semaine. «*L'Equipe*» de deux personnes, souvent en uniforme, effectue ses visites hebdomadaires munie de fiches avec photos des requérants, que ceux-ci doivent signer. Elle ouvre les placards, contrôle le contenu des frigos et, si un objet nouveau est repéré dans le logement, fait subir un véritable interrogatoire aux occupants pour en élucider la provenance. En cas d'absence d'un seul membre de la famille, le montant d'assistance est réduit. Il est également réduit si les personnes concernées s'absentent pour une durée de trois jours sans avoir obtenu l'autorisation personnelle du «*Chef*», ou si elles hébergent des amis pour la nuit.



Pratique douteuse
Le montant d'assistance est versé aux requérants par la banque tous les vendredis de 9 à 11 heures. Les requérants qui ont un empêchement et ne peuvent respecter cet horaire (en cas de maladie, par exemple) sont privés de la totalité de

leur assistance hebdomadaire. Mieux encore : lorsqu'un requérant doit faire renouveler son permis N (tous les six mois), l'administration cantonale lui facture 65.- fr. de frais administratifs. Cette somme est retirée du montant d'assistance hebdomadaire (variant entre 70.- et 85.- fr.) par tranches de 10.- fr. Le «*Chef*» du «*Bureau d'asile*» retient le papier d'identité jusqu'à remboursement complet des 65.- fr., soit pendant six semaines. Six semaines durant lesquelles le requérant privé de ce document peut avoir de graves ennuis en cas de contrôle d'identité.

Comme des criminels

Le «*Bureau d'asile*» est l'organisation privée la plus cotée du canton. Elle vient d'obtenir le mandat d'une grande commune, qui lui a confié «*la gestion*» de ses requérants, devantant l'œuvre d'entraide Caritas également sur les rangs. La commune a été séduite «*par la ligne ferme et l'efficacité du concept d'assistance du Bureau d'asile*», concept récemment enrichi d'une nouvelle pratique, celle des «*contrôles-surprise*» effectués au petit matin, entre 5 et 6 heures. «*L'équipe*», disposant d'un jeu de clés des appartements, fait irruption dans les chambres et réveille brutalement les requérants endormis en leur braquant une torche électrique en pleine figure. Et expulse, le cas échéant, les amis, qui, enfreignant les consignes, ont passé la nuit au domicile des requérants. Quant à leurs hôtes, ils sont punis par une réduction substantielle de leur montant d'assistance et menacés d'être renvoyés dans leur pays en cas de récidive.

Françoise Kopf

TÉMOIGNAGE D'UN CIVILISTE

La force d'un sourire

Jérôme Strobel accomplit depuis plusieurs mois son service civil à la Maison de la Croisette à Genève, lieu d'accueil pour les requérants d'asile de l'Aumônerie œcuménique auprès des requérants d'asile (AGORA). Il nous fait part ici de son expérience et de la richesse de ses rencontres avec ces réfugiés déracinés nouvellement arrivés en Suisse. (Réd.)

chacune de nos arrivées au «*foyer*» (abri de la protection civile) de Châtelaine, où, en tant que civilistes de l'AGORA, nous dispo-

sons des cours de français, nous nous rapelons cette situation inextricable : coincés entre l'entrée du parking souterrain et un dépôt de matériel, nous pénétrons peu à peu dans les entrailles de cette terre inhospitalière. Qui voudrait venir vivre entre ces murs avachis, éclairés par des néons blafards et impersonnels, dans des chambres souterraines où une soixantaine de bonshommes se cherchent une intimité dans la promiscuité triste tableau, Kerim nous accueille nous lui apprenons patiemment depuis quelques mois, il écorche quelques sincères salutations qui nous mettent en selle pour le cours qui va suivre.

La leçon commence

Peu à peu, nos élèves se rassemblent, trop heureux de participer à une activité où ils sont des êtres humains à part entière, dans le respect de leur histoire et de leur dignité personnelle. Comme

d'habitude, l'humeur est au beau fixe : quelques nouvelles têtes viennent de débarquer et montrent de l'intérêt à ce regroupement presque en effervescence. Évidemment, ils ne parlent pas un mot de français, n'ont qu'une connaissance sommaire de l'alphabet latin et notre seul espace linguistique commun se résume à quelques bribes d'un allemand hésitant. Cette nouvelle disparité de niveau ne va pas simplifier le déroulement de la leçon du jour.

Moment de partage

Mais qu'importe ! Ici, l'apprentissage est un prétexte : les requérants viennent partager un moment, échanger quelques blagues et se détendre dans ce petit espace d'humanité que nous cherchons en permanence à recréer. Ces hommes déracinés, aux parcours chaotiques et aux vécus déstructurés mettent en commun leurs différences et rangent au placard les rancœurs du pays. Quand je regarde Boubakar, jeune guinéen jamais scolarisé se mettre au travail aux côtés d'Ali, ancien militaire turc et brillant universitaire, avec l'aide d'Imam, père de famille et paysan kurde, la cinquantaine bien sonnée, je m'enivre de la dynamique de ce véritable microcosme de la diversité.

La volonté d'apprendre

Le cours commence sous l'impulsion de Tekle, un talentueux gargon de la campagne éthiopienne, qui nous bombarde de questions. Les nouveaux ou-

vent des yeux ronds: la conjugaison du verbe «chanter» les dépasse manifestement. Heureusement, Kerim, en tant que doyen des élèves, les prend sous son aile et joue à la perfection son rôle de vieux sage. La séance s'anime, comme mue par un esprit qui nous dépasse et nous transcende: pour aller du français vers le kurde, on prend la route de l'anglais avec quelques détours par le turc. Et, guettés par le regard inquisiteur de l'horloge du réfectoire, seul témoin du temps qui passe, cette ronde d'idiotismes tisse entre nous un lien invisible qui nous unit, transportés en un lieu où chacun amène de soi et de son savoir.

La bonheur de comprendre

Kerim jubile: grâce au nouvel élève qui parle anglais et turc, il comprend pour la première fois la différence entre l'article défini et indéfini! Sa joie fait drôlement plaisir à voir, il est ému comme un gamain qui vient de recevoir un cadeau qu'il n'attendait pas. Une flamme s'est allumée au fond de ses yeux et brille de bonheur. Du bonheur de celui qui a compris et qui a contenté cette soif humaine d'appropriiser son environnement. De celui qui a fait un pas pour s'intégrer parmi les autres et qui n'est déjà plus un vulgaire étranger en terre inconnue... Nous, nous souflions, soulagés d'avoir enfin pu dépasser cette difficulté grammaticale que nous désespérons de jamais pouvoir lui décrire gestuellement!

Alors que Chan Li montre quelques signes de lassitude du fait de son avance impressionnante sur les autres élèves, Imam se lève et nous explique à sa façon

que, fatigué mais content, il en a assez pour aujourd'hui. Le bonnet enfoncé sur le crâne, il se dirige donc vers la cuisine pour préparer le thé pendant que nous terminons tranquillement. Quelques minutes après, il revient des tasses plein les mains et le sourire jusqu'aux oreilles. Le partage du thé, un rituel riche en échanges durant lequel notre statut de professeur de français se métamorphose magiquement en celui d'hôte de la «maison». Nous ne sommes plus des étrangers pour eux, ils nous permettent de pénétrer dans leur quotidien et leur réalité.

Un véritable échange

En nous laissant guider par cette hospitalité mise à nu, nous saisissons la main qu'ils nous tendent: aussi précaires soient leurs conditions, ils nous offrent d'eux-mêmes, nous reçoivent chez eux et parviennent ainsi à susciter la relation. Le rapport n'est plus asymétrique et, cahin-caha, nous parlons de nos vécus et nous créons du sens à être ensemble. Face à leur générosité, je ne peux m'empêcher d'avoir honte de mon pays: pourquoi ce désir de rencontre et d'intégration, ce besoin de réconfort et d'humanité est-il accueilli par le rejet et la méfiance? Pourquoi tant d'incompréhension? Je vois encore l'angoisse de cette interrogation sans réponse dessinée sur le visage de Kerim. Mais, je garde aussi en mémoire son message à notre attention: «*Merci, avec vous on se sent bien.*»

Les joies de la neige

Tandis que l'intendant social du lieu se joint à nous et que nous entamons un

débat politique sur la situation en Irak, Nazim s'interroge: quand sera la prochaine sortie à la montagne? Rien n'est fixé, mais nous nous remémorons ensemble cette journée inoubliable. Armés de luges et de sandwicks, nous nous étions entassés dans le vieux bus de l'AGORA qui, après quelques toussotements inquiétants, s'était épuisé à nous emmener le long des lacs montant sur St-Cergue. Le soleil, complice, se détachait de l'horizon azur et avait permis de



libérer nos esprits pollués par la grisaille accumulée au fil des mois. Peu à peu, les visages aux traits tirés par l'inactivité se recomposaient, de larges sourires prenant la place des masques d'infortune. J'entends encore résonner en moi les éclats de rires qui fusaient à chaque chute de luge. Bien sûr nous n'avions pas échappé aux aboiements énervés de quelques skieurs de fond importunés par ces «vandales» qui piétinaient la piste sans s'en rendre compte. Mais les chaleureuses salutations lancées à tête par notre troupe bigarrée n'allaient pas tarder à restaurer la bonne humeur

que méritait cette journée qui, d'aveu de requérant, avait été «*la plus belle passée en Suisse.*»

Une expérience forte

Non sans avoir remercié nos compères de ce moment chaleureux de discussion en leur compagnie, nous ramassons nos cahiers et rentrons chez nous, avec l'évocation de ces souvenirs de neige et de bonheur plein la tête. Bien sûr les interrogations ne sont pas résolues, bien sûr les questions restent ouvertes. Mais cette confiance qui jour après jour nous est témoignée n'est-elle pas un élément de réponse? Ces balbutiements de convivialité ne portent-ils pas en eux une force indestructible? La force de l'espérance, faite d'une simple parole ou d'une tape amicale sur l'épaule, et qui peut transmettre un immense courage, le courage de se reconstruire. Même déchirés, même disloqués.

Jamais je n'oublierai le timide sourire de Nicole sur le quai de la gare Cornavin, où, frigorifiés, nous la laissons prendre le train pour le Centre d'enregistrement de Vallorbe. Quelques heures plus tôt, nous l'avions recueillie, désarmée, après avoir été parachutée en Suisse par des passagers peu scrupuleux, des larmes plein les yeux et la peur au ventre. Ce sourire était alors le plus beau cadeau qu'elle pouvait nous offrir. Humble et sincère remerciement de notre accompagnement jusqu'à la gare et de notre modestie soutien moral. Un sourire tourné vers l'espoir et l'avenir, vers un monde de compréhension et de réciprocité.

Jérôme Strobel - Civiliste à l'AGORA

SUISSE

29 janvier Meyrin (GE), des habitants se rebellent contre un projet de foyer pour requérants d'asile. Selon l'Hospice général chargé de l'hébergement, près de 20% des requérants d'asile logent dans des abris de protection civile et des bâtiments «*reffectés*».

31 janvier La municipalité de la ville de Zurich lance un «Appel» pour une nouvelle politique envers les requérants d'asile. (cf. p. 4)

3 février Oron-la-Ville (VD), le feu ravage en partie un centre pour requérants d'asile. Il n'y a aucun blessés, mais les 25 occupants doivent être relégués.

12 février Oberbüren (SG), dans la nuit un requérant d'asile nigérian de 22 ans décède dans le centre de requérants d'asile de Thurhof. Selon l'association Augenaufl, il n'aurait pas reçu l'aide médicale adéquate.

21 février La Commission des institutions politiques du National soutient le principe de l'Etat tiers «sûr» figurant dans la révision partielle de la loi sur l'asile.

24 février Le Conseil d'Etat vaudois refuse le re-

trait de la démission c des autorités de Yugelles-la-Mohe donnée début février pour s'opposer à l'arrivée d'une soixantaine de requérants d'asile dans la commune. Les manifestations d'opposition à l'installation de réfugiés dans le village ont conduit la FARAS (Fondation pour l'accueil des requérants d'asile) à retirer son projet. Dans le canton de Vaud, plus de 250 requérants d'asile sont hébergés dans des abris de la protection civile, dont des familles avec enfants.

25 février Genève, quelque 1'000 sans-papiers réunis par le syndicat SIT votent le dépôt d'une demande de régularisation collective de 2'636 personnes d'ici fin juin.

28 février Rencontre entre le directeur de l'ODR et des experts cantonaux des affaires sociales et juridiques sur le thème: la suppression de l'aide sociale pour les requérants déboutés et pour les cas de non entrée en matière. Cette mesure, proposée le 13 février dernier par Ruth Metzler, devrait permettre à la Confédération d'économiser plusieurs millions par an. (cf. p. 3)

3 mars L'opposition étant trop forte, le Gouvernement sénégalais renonce à l'accord de transit signé le 8 janvier avec la Suisse, qui prévoyait de renvoyer via Dakar des demandeurs d'asile africains déboutés. (cf. VE n° 91, p. 21)

4 mars Une initiative du Parlement argovien, demandant que seuls les Etats africains qui collaborent avec la Suisse au retour de leurs requérant d'asile déboutés puissent bénéficier d'une aide au développement, est transmise aux Chambres fédérales.

6 mars Après la Côte-d'Ivoire et le Sénégal, des associations de Sierra Leone s'indignent de réfugiés «*arrivages*» de requérants africains expulsés par la Suisse. 15 réfugiés ont été débarqués fin février à Freetown, escortés par 30 policiers suisses.

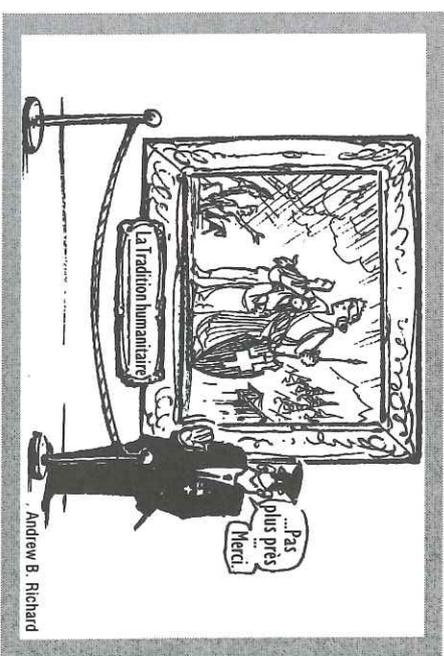
8 mars Journée internationale des femmes, consacrée à la solidarité entre femmes migrantes et suisses.

10 mars La commune de Veveyr (GE) s'oppose toujours à l'implantation d'un centre d'accueil pour requérants d'asile dans la commune voisine. Elle se dit prête à accueillir une cinquantaine de personnes.

12 mars Les Démocrates suisses lancent une initiative pour la «*limitation de l'immigration en provenance d'Etats non membres de l'Union européenne*», qui demande que le nombre annuel des immigrants ne dépasse pas le nombre de personnes ayant quitté la Suisse au cours de l'année précédente.

12 mars Le Haut Commissariat aux réfugiés (HCR) demande à tous les Gouvernements de ne pas renvoyer les réfugiés irakiens.

24 mars Les anciens membres de l'Armée de libération de la Kosovo (UCK) sont *persona non grata* en Suisse, même s'ils bénéficient du statut



13 personnes Carouge (GE), quelques 70 personnes manifestent pour dénoncer l'opposition des autorités à l'implantation d'un centre pour requérants d'asile à Pinchat.

15 mars Berne, quelques 1'500 personnes manifestent pour dénoncer le durcissement et les atteintes au droit d'asile et au droit des étrangers.

18 mars L'Office fédéral des réfugiés (ODR) gèle les décisions à l'égard des requérants d'asile irakiens. Les cantons sont par ailleurs priés de suspendre l'exécution des renvois.

de réfugié et que leur famille réside sur le territoire helvétique. Ainsi en a décidé le Tribunal fédéral en déboutant un Kosovar frappé d'une interdiction d'entrée en Suisse.

8 janvier Royaume Uni, entrée en vigueur de nouvelles mesures qui privent d'hébergement et d'aide sociale, les personnes qui ne déposent par leur demande d'asile dès leur arrivée ou qui ne coopèrent pas durant la procédure.

Renvois forcés: atteinte à la dignité !

31 janvier - Suite aux directives adoptées en avril 2002 par les cantons, des policiers romands sont formés à Genève aux renvois des étrangers sous contrainte. Malgré la mort d'un Palestinien en 1999 et d'un Nigérian en 2001, tous les 2 décédés au cours de leur expulsion, 119 personnes ont été expulsées en 2002 dans des conditions de contrainte maximum (source: ODR). Et s'il est maintenant notamment interdit de mettre un bâillon, une main ou tout autre objet sur la bouche ou le nez d'une personne à expulser, ou de lui mettre une couche sans son consentement ou de l'empêcher d'aller aux toilettes. Il est encore autorisé de lui attacher les mains, les bras, les pieds et les jambes à l'aide de menottes, de l'attacher sur une chaise roulante ou une civière, de le ceinturer sur un siège, de lui mettre une camisole de force, d'utiliser dans certains cas un casque spécial ou de lui administrer des calmants sous surveillance médicale. On est encore bien loin du risque zéro.

EUROPE

18 janvier France, un jeune Somalien décède des suites d'une expulsion forcée à l'aéroport de Roissy. Le 30 décembre, c'est un Argentin qui est décédé d'une crise cardiaque lors de son expulsion, après avoir été maintenu dans l'avion plié en 2 par les policiers pour l'empêcher d'alerter les passagers.

tions dont une grève de la faim pour pouvoir rester en France, rejoivent le statut de réfugié.

15 février Belgique, 5 policiers seront finalement jugés pour la mort de Semira Adamu, une Nigérienne débouffée de la procédure d'asile et décédée lors de son expulsion le 22 septembre 1998. 3

Aéroport: zone de non droit !

6 mars - En France, l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé) et Médecins de monde publient des rapports sur la zone d'attente de l'aéroport de Roissy. Ils y dénoncent les brutalités policières « courantes et nombreuses » envers les étrangers retenus, de même que les pressions psychologiques et les humiliations. A ces pratiques inhumaines, il faut ajouter les renvois forcés depuis les zones d'attente, ainsi le 3 mars, la France et l'Allemagne ont renvoyé conjointement par avion 54 Ivoiriens et Sénégalais accompagnés par quelque 90 policiers, vers Abidjan et Dakar. Ce vol destiné à « désengorger » la zone d'attente surpeuplée de Roissy, marque le retour de la pratique des charters lancée en 1986 par Charles Pasqua. C'est aussi la 1^{er} fois que des étrangers sont renvoyés collectivement sans même avoir foulé le sol français.

27 janvier Le Conseil de l'Union européenne (UE) adopte une directive relative à des normes minimales pour l'accueil des requérants d'asile dans les Etats membres.

11 février France, à Bordeaux, 27 requérants d'asile (Kurdes de Turquie pour la plupart) en fin de procédure et ayant effectués de nombreuses ac-

des États membres par un ressortissant d'un pays tiers.

19 février Lyon, le syndicat de la magistrature soutient 11 sans-papiers en grève de la faim depuis le 4 janvier.

23 février France, à Calais un jeune irakien est écrasé par le camion sur lequel il tentait de grimper pour rejoindre l'Angleterre. Depuis 1999 (ouverture du centre de Sangatte), c'est le 15^{ème} réfugié à perdre la vie.

MONDE

9 février Burundi, province de Ruyigi (est), 32 cadavres de civils sont retrouvés, victimes des affrontements survenus en janvier entre l'armée et les rebelles des Forces pour la défense de la démocratie (FDD).

9 février Tchétchénie, alors que les violences se poursuivent, Moscou rase les villages de montagne pour éviter que les rebelles ne s'y cachent.

11 février Afghanistan, au moins 17 civils sont tués dans le bombardement par des appareils américains d'un groupe présumé de talibans. Début février, des combats quotidiens ont opposé des groupes talibans aux forces loyalistes dans le sud.

12 février Ouganda, 10 personnes sont tuées dans un raid de représailles mené par des guerriers tribaux dans le nord-ouest du pays. 2'000 habitants ont fui leurs villages.

14 février Colombie, à Neiva, 15 personnes sont tuées et 30 blessées par l'explosion d'une bombe dans le sud-ouest du pays.

16 février Des milliers de réfugiés libériens, dont de nombreuses femmes et enfants, ont fui vers la Sierra Leone voisine pour échapper aux combats dans leur pays.

16 février Bangladesh, des violences liées aux élections dans des zones rurales du pays ont fait plus de 30 morts et quelque 2'500 blessés depuis le 25 janvier.

19 février 4 Kosovars, accusés de crimes contre l'humanité pour avoir torturés et assassinés des prisonniers dans un camp de l'UCK, comparaissent devant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPY).

20 février Tchétchénie, un rapport rédigé par des officiers russes et des organisations de défense des droits de l'homme révèle que les droits élémentaires des Tchétchènes réfugiés en Ingouchie, sont régulièrement bafoués.

25 février République démocratique du Congo (RDC), un groupe de soldats gouvernementaux, de miliciens et de soldats ougandais a tué en 2 jours, plus de 400 civils dans la province d'Ituri, au nord-est du pays.

26 février Côte-d'Ivoire, Amnesty International (AI) dénonce le massacre d'une soixantaine de gendarmes ivoiriens et de leurs enfants, abattus le 6 octobre à Bouaké par des rebelles du Mouvement patriotique de Côte-d'Ivoire.

2 mars Somalie, des hommes armés tuent 9 personnes et en blessent 10 lors de combats entre milices à Mogadiscio.

2 mars Nigéria, au moins 44 personnes sont tuées dans des affrontements entre des fermiers et des nomades dans le nord-est.

8 mars Côte-d'Ivoire, alors que de violents combats ont lieu dans l'ouest, les principaux responsables de la rébellion réunis à Accra concluent un accord sur la composition du futur gouvernement.

16 mars Etat indien du Jammu-et-Cachemire, un autocar saute sur une mine télécommandée, 6 personnes sont tuées. Le 15 mars, des séparatistes présumés ont attaqué un poste de police,

tuant 11 personnes. Le 13 mars, 4 soldats indiens ont été tués par un obus de mortier pakistanais sur la ligne de démarcation.

16 mars Centrafrique, alors que le président Patassé se trouve au Niger, le général Bozizé s'autoproclame « président de la république », dans un coup d'Etat éclair.

17 mars Algérie, 7 islamistes armés sont abattus par l'armée dans la région de Boumerdes (50 km à l'est d'Alger).

19 mars Irak, en raison de la guerre, des dizaines de milliers de personnes fuient les villes de Kirkouk et de Bagdad pour se diriger vers le Kurdistan irakien.

23 mars Les Tchétchènes acceptent un référendum sur une nouvelle Constitution, qui officialise l'appartenance de la Tchétchénie à la Fédération russe tout en lui octroyant une autonomie spéciale. La procédure de vote était tellement peu rigoureuse que des journalistes étrangers ont réussi à voter dans un bureau à Grozny.

23 mars Biélorussie, à Minsk une manifestation d'une centaine de membres et de sympathisants de l'opposition est violemment dispersée par la police.

MME
MARIE-JOSE MASSEREY
RUE SCHAUB 5
1202 GENEVE

Mon ami Roger

Mon ami Roger travaille dans une blanchisserie à B.
Ce n'est pas parce qu'il a la peau noire qu'il travaille
dans une blanchisserie.

Chaque dimanche, mon ami Roger boit un café noir.
Parfois, il ajoute du lait pour éclairer le souvenir de
ses enfants laissés dans les rues de Kinshasa.

A midi, il lit les journaux.

Tout y est écrit noir sur blanc.

Puis il érige un mur de silence autour de lui et sort
au bord du lac.

Avec sa carapace de silence.

Et il se débarrasse des mots noirs, des lettres noires
trottant dans sa tête.

L'ombre noire qui le suit dit: va, va !

Et il va, car il est un homme droit.

Ensuite, il ouvre les fenêtres de ses souvenirs.

Et il rit. Car il voit la lumière des rues de Kinshasa.

Safet Tipura

Paru dans le journal «Le Requéant» no 6, décembre 02 - janvier 03